COMMUNIQUE DE PRESSE 30/10/2025

TRÊVE HIVERNALE : Avec la Sécurité sociale du logement, exigeons le ZÉRO EXPULSION !

Le 1er novembre marque le début de la trêve hivernale. Jusqu'au 31 mars, cette mesure offre un répit vital à des milliers de familles menacées de perdre leur toit. Mais ce répit est insuffisant face à l'ampleur du désastre social.

En 2024, 24 556 ménages ont été expulsés**, soit** +29 % en un an et +51,5 % en cinq ans**.** La situation s'est s'aggravée avec la loi Kasbarian-Bergé, votée en juillet 2023, qui assimile les locataires en impayés à des squatteurs, accélère les procédures d'expulsion et fragilise, voire criminalise, les associations qui les défendent.

Pendant que la précarité explose, l'État se désengage **:** 34 milliards d'euros consacrés au logement en 2024 contre 41,5 milliards en 2017, alors que la fiscalité immobilière rapporte près de 90 milliards par an. Résultat **:** 350 000 sans-abris, 4 millions de mal-logé·es, 2,8 millions de demandes de logement social.

Le projet de budget 2026 s'annonce encore plus austère : gel des APL et des prestations sociales, nouvelles ponctions possibles sur les bailleurs sociaux après les 13 milliards déjà prélevés via la RLS, 7 milliards d'économies sur la santé… Pendant ce temps, les bailleurs privés profitent de nouvelles défiscalisations scandaleuses**.**

Face à cette spirale infernale, la CNL exige une politique radicale de ZÉRO EXPULSION. La trêve hivernale ne doit plus être un simple pansement sur une plaie béante : elle doit devenir le socle d'un droit au logement garanti pour toutes et tous.

La CNL propose la création d'une sécurité sociale du logement avec une caisse nationale de protection locative**,** financée par la mutualisation des dispositifs existants et par les intérêts des dépôts de garantie, destinée à sécuriser les parcours locatifs, prévenir les impayés et garantir que plus personne ne soit jeté à la rue**.**

Nous exigeons l'abandon immédiat de la RLS et un réengagement massif de l'État dans la construction et la rénovation de logements sociaux. Plutôt que d'offrir des cadeaux fiscaux au privé, l'État doit :

- Geler les loyers et instaurer un moratoire sur les charges,
- Pérenniser et encadrer strictement les loyers,
- Étendre le permis de louer pour éradiquer le logement insalubre.

Il est temps de rompre avec cette logique qui sacrifie les plus vulnérables au profit des spéculateurs. Avec la Sécurité sociale du logement, nous exigeons le droit à un logement digne et sûr pour toutes et tous.

Confédération Nationale du Logement
8, rue Mériel - BP 119 - 93104 MONTREUIL CEDEX
01 48 57 04 64 - cnl@lacnl.com
linktr.ee/LaCNL